BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 28 FEVRIER 2022 À 9H
SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Orange, le 22 février 2022

M. Yann BOMPARD, Président
M. Nicolas PAGET, 1er Vice-Président
M. Claude AVRIL, 2ème Vice-Président
M. Christophe REYNIER-DUVAL, 3ème Vice-Président
M. Thierry VERMEILLE, 4ème Vice-Président
M. Xavier MARQUOT, 5ème Vice-Président

LE CABINET DU PRÉSIDENT
Nos Réf. : YB/RC/DM/EJ/QC/MPD

Objet : Convocation au Bureau

Messieurs,

Le prochain Bureau Communautaire aura lieu le :

LUNDI 28 FEVRIER 2022 A 9H
Salle du Conseil de l'Hôtel de Communauté de la CCPRO
(307 Avenue de l'Arc de Triomphe – 84100 ORANGE)

Ordre du jour

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

1. Ancien siège de la CCPRO sis zone d'activité du Remourin à Bédarrides – Aliénation de gré à gré de la parcelle cadastrée section AY n°254 allée des Romarins au profit de la société « Les piscines de Nicolas » ;
2. Zone humide « Tords et Paluds » / Courthézon – Rétrocession des parcelles cadastrées section BB n° 47, 48 et 49 au profit de la commune de Courthézon ;
3. Zone humide « Tords et Paluds » / Courthézon – Rétrocession des parcelles cadastrées section BA n° 4, 47, 48 et H n° 1213 au profit de la SMOP ;
4. Commission consultative de l'environnement – Compétences lutte contre les nuisances sonores BA 155 – Remplacement d'un membre titulaire ;

Rapporteur : M. Xavier MARQUOT

5. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) – Désignation du représentant de la CCPRO ;
6. Commission consultative des déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) – Désignation du représentant de la CCPRO ;
7. Approbation du règlement intérieur du service déchetterie de l'intercommunalité.

Questions Diverses

Votre présence est vivement souhaitée. Au cas où vous ne pourriez être personnellement présent, je vous demande de bien vouloir donner pouvoir à l'un des Vices Présidents de votre choix, et remettre le pouvoir à l'intéressé qui en sera muni le jour de la séance.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président, Yann BOMPARD

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le premier février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

Présents : M. Yann BOMPARD, M. Nicolas PAGET, M. Claude AVRIL, M. Thierry VERMEILLE

Absent représenté :
M. Xavier MARQUOT représenté par M. Yann BOMPARD
M. Christophe REYNIER-DUVAL représenté par M. Nicolas PAGET

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Thierry VERMEILLE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité

****

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

ANCIEN SIEGE DE LA CCPRO SIS ZONE D'ACTIVITE DU REMOURIN A BEDARRIDES/ ALIENATION DE GRE A GRE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AY N° 254 SISE ALLEE DES ROMARINS AU PROFIT DE LA SOCIETE « LES PISCINES DE NICOLAS »

Le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de retirer la présente décision de l'ordre du jour de la séance.

*****

N° 041/2022
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

ZONE HUMIDE « TORDS ET PALUDS » / COURTHÉZON / RETROCESSION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BB N°47, 48 ET 49 AU PROFIT DE LA COMMUNE DE COURTHEZON

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de rétrocéder, au profit de la commune de Courthézon, lesdites parcelles cadastrées section BB n°47, 48 et 49 sises lieudit « les Paluds », pour un montant de 4 534 € aux conditions susmentionnées ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

*****

N° 042/2022
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

ZONE HUMIDE « TORDS ET PALUDS » / COURTHÉZON / RETROCESSION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BA N°4, 47, 48 ET H N° 1213 AU PROFIT DU S.M.O.P.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de rétrocéder, au profit du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP), lesdites parcelles cadastrées section BA n°4, 47, 48 et H n°1213, sises lieudit « le Tord », pour un montant de 2 349 € aux conditions susmentionnées ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

*****

N° 043/2022
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT / COMPÉTENCE LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES / BA 115 / REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur Thierry Vermeille propose sa candidature en qualité de membre titulaire.
Monsieur le Président propose de monsieur Thierry VERMEILLE en qualité de membre titulaire et monsieur Xavier MARQUOT en qualité de membre suppléant.

A l'unanimité,

Article 1 : procède au vote à main levée conformément à l'article L 2121-21 du Code générale des collectivités territoriales ;

Article 2 : décide de désigner monsieur Thierry VERMEILLE en qualité de membre titulaire et monsieur Xavier MARQUOT en qualité de membre suppléant, pour siéger en qualité de membre titulaire à la Commission Consultative de l'Environnement relative à l'avant-projet de Plan d'Exposition au Bruit ;

Article 3 : approuve la composition suivante pour siéger à ladite commission :

Titulaires	**Suppléants**
M. Thierry VERMEILLE	M. Xavier MARQUOT
M. Louis BISCARRAT	M. Nicolas PAGET

Article 4 : autorise le Président, à signer, tous les actes afférents à cette affaire.

*****

N° 044/2022
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) / DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CCPRO

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de voter à main levée conformément à l'article L2121-21 du Code générale des collectivités territoriales ;

Article 2 : décide de désigner, M. Nicolas PAGET afin de siéger à toutes les instances territoriales de dialogue dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ;

Article 3 : autorise le Président, à signer, tous les actes afférents à cette affaire.

*****

N° 045/2022
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

COMMISSION CONSULTATIVE DES DECHETS DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) / DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CCPRO

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité,

Article unique : approuve la désignation de M. Xavier MARQUOT, 5ème Vice-président de la CCPRO pour représenter la CCPRO à la commission consultative des déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ;

*****

N° 046/2022
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DECHETERIE DE L'INTERCOMMUNALITE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité,

Article 1 : approuve le nouveau règlement intérieur du service GESTION DES DECHETS ;

Article 2 : applique à compter du 1er mars 2022 ledit règlement ;

Article 3 : autorise le Président, à signer, tous les documents relatifs à ce dossier.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h44.

Le Président, Yann BOMPARD

Pour être affiché le : 1er mars 2022
et publié sur le site internet de la Communauté

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT